



## PROJET DE DÉLIBÉRATION n° 2019 – 08

### CONTRAT D'OBJECTIFS ET DE PERFORMANCE 2019-2023

Réuni le 5 mars 2019 à Gilly-sur-Isère, sous la présidence de Madame Rozenn HARS, Présidente du Conseil d'administration, le quorum étant atteint,

Le Conseil d'administration du Parc national de la Vanoise,

Vu l'avis favorable du Bureau du Conseil d'administration émis le 7 février 2019,

Après en avoir délibéré,

- **Approuve le contrat d'objectifs et de performance 2019-2023 présenté et donne mandat à la Présidente et la directrice pour le signer avec le Ministre de Tutelle et le Préfet de Savoie.**

La directrice de l'établissement public du Parc national de la Vanoise est chargée de l'application de la présente délibération qui sera publiée au recueil des actes administratifs de l'établissement public du Parc national de la Vanoise et fera l'objet de toutes les mesures de publicité prévues par l'article R. 331-35 du code de l'environnement.

Adoptée à Gilly-sur-Isère, le 5 mars 2019

La Présidente du Conseil d'administration,

Rozenn HARS

